



Retenue sur salaire pour amende non payée

Par **Uzel Christophe**, le 26/11/2018 à 10:52

bonjour

j'ai été verbalisé avec un véhicule de fonction
l'amende n'a pas été payé dans les temps, elle a été majoré, puis une saisie administrative a été faite sur le compte de mon employeur.

j'ai été contacté par le service paye de mon entreprise m'informant qu'une retenue sur salaire sera faite pour le non paiement de l'amende.

est-ce légal?

Merci

Par **janus2fr**, le 26/11/2018 à 13:19

Bonjour,

Non, bien entendu.

C'est l'employeur ici qui est le fautif s'il a laissé la situation aller jusque là sans vous dénoncer.
Il ne peut donc pas rejeter sa propre faute sur votre personne.

Par **Uzel Christophe**, le 26/11/2018 à 15:30

Bonjour

Merci pour votre réponse, cela confirme mes pensées.

Par **Visiteur**, le 27/11/2018 à 10:54

Bonjour,

verbalisé en ayant été arrêté ou à la volée ou radar ?

Par **janus2fr**, le **27/11/2018** à **13:03**

Bonjour grenouille,

Si le conducteur avait été intercepté et identifié, ce n'est pas l'employeur qui aurait eu une saisie sur son compte pour payer l'amende.